

Observation n°107 du 11/04/2023

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis opposé à l'érection de cette nouvelle centrale éolienne de 6 aérogénérateurs sur la commune de Doussay.

La co-visibilité d'un parc éolien par rapport à un monument historique doit être prise en compte même au-delà du strict périmètre de protection.

De plus, le Conseil d'Etat considère que la qualité d'un site (vous savez que les promoteurs nient toujours la qualité des sites en les qualifiant de "sans intérêt" ou "d'anthropisés") s'apprécie également au regard des co-visibilités potentielles avec le monument historique.

Qu'a-t-on à Doussay ?

Le promoteur dans son étude indique plusieurs bâtiments protégés au titre des Monuments Historiques sont localisée dans la zone d'étude rapprochée (rayon de 6km) :

- 🕒 L'église de Doussay (~1000m de l'aire d'étude immédiate)
- 🕒 L'église de Savigny sous Faye (~2000 m de l'air d'étude immédiate)
- 🕒 Le château de la Tour-de-Ry ou Tourderie (~2800m de l'aire d'étude immédiate)
- 🕒 Le château de Coussay (~2800 m de l'aire d'étude immédiate)
- 🕒 L'église de Coussay (~2500m de l'aire d'étude immédiate)
- 🕒 L'usine de Chaux, Briqueterie Tuilerie (~3500m de l'aire d'étude immédiate)
- 🕒 Le châteaux de Purnon (~3500m de l'aire d'étude immédiate)

Et le Service Régional de l'Archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la région Poitou-Charentes signale aussi la présence de 20 sites archéologiques sur le périmètre d'étude rapproché : 18 sites sur la commune de Doussay et 2 sur la commune de Saires.

Savez-vous que l'impact visuel des éoliennes de 150m était 300 fois supérieur à celles de 50 m de hauteur ?

Le rapport Burette énonçait notamment « *La perception visuelle d'une éolienne n'est donc pas une notion subjective mais est parfaitement quantifiable* ».

En pratique, l'impact visuel croît exponentiellement avec la hauteur de l'éolienne.

De nombreux calculs sur des exemples réels montrent, qu'en moyenne, l'impact visuel double lorsque la hauteur de l'éolienne augmente de 10m.

L'impact visuel d'une éolienne de 150 mètres est 300 fois supérieur à celui d'une éolienne de 50m, alors qu'entre les deux, le rapport de puissance n'est même pas de 1 à 10 »

Dans ce plat pays qu'est Doussay, ces éoliennes seront écrasantes et dominantes, si ce n'est dominatrices.

Il est difficile de donner une suite favorable à ce projet en conséquence.

Nicolas Dherbecourt